

# Information presse

Point-presse à l'occasion de la réunion des médiateurs de l'UE des personnes en situation de handicap

e 2 0  
u 1 8  
. a t

# Point-presse à l'occasion de la réunion des médiateurs de l'UE des personnes en situation de handicap le 16 novembre 2018



**BEHINDERTENANWALT**



À l'initiative du médiateur autrichien des personnes en situation de handicap et dans le cadre de la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne, une réunion des médiateurs de l'UE des personnes en situation de handicap s'est tenue les 15 et 16 novembre 2018. Elle était consacrée au sujet de «L'emploi pour les personnes en situation de handicap».

Dans leur déclaration de clôture à l'issue de la conférence, les médiateurs de l'UE des personnes en situation de handicap ont souligné qu'en réalité, les possibilités d'une pleine participation au marché du travail européen des personnes en situation de handicap étaient toujours encore très limitées, et cela en dépit de la protection contre la discrimination en vigueur en toute l'Europe sur la base d'une directive de l'UE. Pour les personnes handicapées, cela s'aggrave lorsqu'elles font l'objet d'une discrimination multiple, par exemple en raison de leur âge ou de leur sexe. En moyenne, les personnes en situation de handicap se retrouvent au chômage plus tôt, plus souvent et plus longtemps que les personnes non handicapées.

Les personnes handicapées ayant des besoins d'assistance élevés se voient souvent refuser l'accès au marché du travail et sont limitées à des formes d'emploi spéciales et ségrégationnistes. Dans ce contexte, il manque souvent des mesures pour permettre à ces personnes d'avoir accès au marché régulier de l'emploi.

Rien qu'en Autriche, quelque 72 000 «personnes dont la santé entrave le placement» (terme du service autrichien de l'emploi) sont au chômage. Environ 24 000 personnes travaillent dans des centres d'activité de jour pour les personnes en situation de handicap des Länder autrichiens.

Les directives de l'UE ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées sont des fondements importants pour l'égalité des chances des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie. Cela démontre la grande importance de la coopération au niveau transnational pour faire respecter les droits des personnes en situation de handicap.

La déclaration de clôture de la réunion des médiateurs de l'UE des personnes en situation de handicap contient des demandes qui sont réaffirmées par le médiateur autrichien des personnes en situation de handicap (Behindertenanwalt) et par le Conseil autrichien des personnes handicapées (Österreichischer Behindertenrat).

Les demandes portent, entre autres, sur un accès intégral des personnes en situation de handicap à une éducation inclusive. Cet accès est une base essentielle pour intégrer le marché général du travail. Les exclusions dans le domaine de l'éducation ont des répercussions particulièrement graves sur les possibilités de participation des personnes concernées qui persistent généralement tout au long de la vie.

Il s'agit d'assurer une participation intégrale des personnes en situation de handicap au marché du travail. La totalité des possibilités existantes de conseil et de soutien doivent également être disponibles sans restrictions à toutes les personnes en situation de handicap. De même, une protection efficace et bien conçue contre la discrimination pour les personnes en situation de handicap revêt une importance décisive dans ce contexte.

Il convient particulièrement de créer ou d'élargir des mesures de soutien pour les jeunes en situation de handicap en mettant l'accent sur la transition de l'école ou de la formation à l'emploi.

Une autre demande est d'abolir à long terme les formes d'emploi ségrégationnistes qui entraînent des inconvénients considérables pour les personnes concernées et auxquelles on attribue un caractère thérapeutique. À court terme, la perméabilité vers le marché régulier de l'emploi ainsi que la protection sociale des personnes en question devraient être améliorées.

De manière générale et en conclusion, les médiateurs de l'UE des personnes en situation de handicap ont demandé aux États membres de l'UE de garantir que leur mandat s'étende également à l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie et d'assurer que les organismes européens de médiation et d'égalité de traitement des personnes en situation de handicap soient efficaces et indépendants.